

Réunion du Conseil Communautaire 10.02.2016 à 20 h 00 à Vernot

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MICHELIN, BIANCONE, BAUDRY, BOIRIN, STAIGER, CHAITEMPS, DARPHIN, SAUVAGEOT, PERSIGNY, BRIGAND, LE BOURVA, PASSEREAU, DELEGUE, MONNETTE, LAVEVRE, CHAUDRON, ROBIN, MONOT, STOERCKEL, PAQUET, POMI, BAUMANN, PERDERISET, SCHWEIZER, BUNTZ, GRADELET, FISCHER, MARCOUYOUX, DANIEL.

Mmes VIENOT, CHANUSSOT, SOLDATI, STAIGER, RABIET, PERRIER, CARDINAL, LETOUZEY, BILBOT, RONDOT, MALOUBIER, BONINO.

Suppléants : REBEROL, BAILLEUL.

Personnes excusées :

MM. MOYEMONT, LAYE, BOLDRINI.
M. DUPIN (pouvoir à M. CHAITEMPS)
M. DEHEE (pouvoir à Mme PERRIER)
M. LEHMANN (pouvoir à M. MONNETTE)

Personnes absentes :

M.

Assistaient également à la réunion :

MM. JUNG, BARD et BUFFET (tous suppléants)
M. De Lamberterie, Trésorier

Rédaction : Véronique GOUDET, le 29 février 2016

Validation : Luc BAUDRY, le 2 mars 2016

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne - Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Office du Tourisme – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique – Accueils péri et extrascolaires

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2/ Finances

Débat d'orientations budgétaires 2016

Le rapport d'orientations budgétaires a, préalablement à ce débat, été envoyé à tous les délégués titulaires et suppléants. Pour tenir compte des dispositions nouvelles prévues par la loi Notre, il fera l'objet d'un envoi au contrôle de légalité en même temps que la délibération du conseil et sera tenu à la disposition du public à la Covati, dans les mairies et sur le site internet de la Covati.

Christophe Monot, vice-Président chargé des finances, présente le contexte général des finances, les dispositions de la loi de finances pour 2016. Des explications sont ensuite données par Véronique Goudet sur la situation financière de la collectivité au regard des réalisations 2015 sur le budget général. Un point est également fait sur les budgets annexes, la gestion de la dette et les effectifs de la collectivité en termes de ressources humaines.

Christophe Monot donne ensuite les orientations budgétaires pour 2016.

Avant de lancer le débat, des précisions sont données sur différents sujets par le Président.

Projet Eolien : 2 recours ont été déposés par la Mairie de Foncegrive. Le premier au Tribunal Administratif qui a annulé deux permis de construire (5 éoliennes sur la commune de Selongey + 5 éoliennes sur la commune de Marey), le second contre l'arrêté d'ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) ce qui bloque tout le projet.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Les présidents des 4 communautés de communes (Covati, Sources de la Tille, Selongey et Forêt Seine et Suzon) sont invités à rencontrer les services préfectoraux le 23 février prochain afin de réexaminer le projet de fusion, suite aux avis rendus par les conseils municipaux des communes ; certains ayant fait le souhait d'une fusion plus large. Le 29 février aura lieu une commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de travail préparatoire à la CDCI du 17 mars, date à laquelle, les fusions seront décidées.

Budget annexe Parc d'Activités du Seuil de Bourgogne :

Au vu des résultats de ce budget annexe et du déficit croissant, notamment lié aux échéances d'emprunt, il est proposé d'abonder ce budget annexe par un versement du budget général.

Intervention de Jean-François Brigand :

Concernant le parc d'activités du Seuil de Bourgogne, une réflexion est en cours pour proposer de vendre les 30 hectares de terrain à 5 €/ha, tarif qui serait raisonnable et permettrait de rembourser le capital des emprunts. Le but étant d'essayer de trouver un promoteur qui ferait son affaire de l'aménagement. Ce choix doit être pensé comme positif. En effet, l'économie du Pays est en difficulté et la concurrence est rude actuellement avec des collectivités qui cassent les prix, l'offre est supérieure à la demande.

Actuellement, le travail réalisé avec la CCI porte sur toutes les zones du territoire. Il faut plutôt accentuer le travail sur les zones existantes et prêtes à la commercialisation. Sur un territoire comme le nôtre, il y a déjà largement ce qu'il faut en surface de zone d'activités.

Michel Boirin : Les prévisions budgétaires pourraient-elles être contrariées par la fusion éventuelle ?

Luc Baudry : Pas forcément car la fiscalité de la nouvelle structure sera celle de la communauté de communes la plus intégrée, donc la FPU. Les bases sont plus élevées sur la CC de Selongey.

Il faut bien étudier les compétences qu'on a déjà et voir si on peut redéfinir certaines règles (exemple : voirie communautaire)

François Chaudron : concernant le portage des repas, le nouveau système étudié risque de faire baisser l'activité des cuisines de l'hôpital ?

Luc Baudry : Non, car l'externalisation porte uniquement sur le transport des repas. Cela permettra de faire face à la demande (entre 40 et 50 repas par jour). C'est à l'étude actuellement si possible sans augmentation du prix pour les usagers et pour la Covati.

Délibération 01/2016

Le Vice-Président chargé des finances présente les orientations budgétaires générales qui vont contribuer à l'élaboration du budget 2016.

Conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés par la NOTRe, un rapport d'orientations budgétaires a été rédigé.

Il fait mention des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette.

Ce rapport sera transmis aux communes membres de l'EPCI.

Il sera tenu à la disposition du public au siège de la Covati et dans les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire,

Prend acte de ce débat d'orientations budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Précise que le rapport d'orientations budgétaires est annexé à la présente délibération et sera transmis au représentant de l'Etat.

FPU : communication des Attributions de Compensation aux communes

Le Président explique que la CLECT, réunie le 2 février 2016, a adopté le rapport provisoire. Les attributions de compensation sont communiquées aux communes conformément au rapport de la CLECT. Un tableau mentionnant ces Attributions de Compensations est

distribué à chaque commune. Les AC seront versées aux communes par douzième sur la base des montants communiqués. Un ajustement pourra être réalisé en fin d'année au vu du rapport définitif de la CLECT.

3/ Actions sociales

❖ Enfance jeunesse

Présentation de la délibération par Cécile Staiger.

Convention pluriannuelle de gestion de la SMA

Cette convention vient cadrer les modalités de délégation de gestion de la SMA en tenant compte du projet éducatif. Elle précise la mise à disposition des locaux, le mode de calcul de la subvention versée par la Covati à l'ADMR.

Le service rendu par l'ADMR est très satisfaisant pour la Covati et les usagers.

La Convention est valable du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Délibération 02/2016

Vu la délibération du 28 juin 2005 correspondant à l'organisation du Service Enfance Jeunesse de la Covati.

Vu la délibération du 27 novembre 2007 relative à la négociation des enjeux éducatifs et des principes de gestion,

Vu la délibération du 3 juin 2008 relative aux priorités d'inscriptions des familles à la SMA

Vu la délibération du 30 septembre 2008 confiant à l'ADMR la gestion de la Structure Multi Accueil

Le Président expose :

Les travaux réalisés conjointement par l'ADMR et le Service Enfance Jeunesse de la Covati depuis 2008 quant à la gestion de la Structure Multi-Accueil autour notamment de :

- La mise en cohérence des objectifs éducatifs de chacun,
- La vision partagée des missions et des caractéristiques d'une Structure Multi Accueil,
- La vision partagée de l'organisation de l'accueil et des lieux de vie des enfants,

et un accord sur l'organisation des moyens humains, matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil, ont apporté toutes les garanties de professionnalisme nécessaires.

Les évaluations internes menées par l'ADMR ont donné des avis de pleine satisfaction des usagers de la SMA.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Retient le projet de fonctionnement de l'ADMR relatif à la gestion de la future Structure Multi Accueil,

Confie à l'ADMR la gestion de la Structure Multi Accueil pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Autorise le Président à négocier et à rédiger la convention de partenariat technique et financière.

4/ Voirie

Convention de groupement de commandes travaux 2016

Jean-Denis Staiger explique qu'une délibération est nécessaire pour créer le groupement de commandes de travaux de 2016.

Six communes (Courtivron, Diénay, Epagny, Echevannes, Marey/Tille, Poiseul-les-Saulx) et la Covati constitueront ce groupement.

L'estimation prévisionnelle des travaux du groupement est de 290 000 € HT.

Les communes devront également délibérer pour approuver la convention de groupement de commandes.

Délibération 03/2016

Le Président donne lecture de la Convention de groupement de commandes 2016.

Cette Convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON (COVATI) et certaines communes membres de la Covati en vue de la réalisation de : Travaux neufs de voirie – Programme 2016.

Il propose notamment que la Covati approuve seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

Vu le Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics Titre II chapitre III article 8 relatif à la coordination et au groupement de commandes ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Autorise le Président ou le vice-Président à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie programme 2016.

Précise que la Covati approuvera seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

Fonds de concours travaux 2016

Le vice-Président explique que concernant les travaux prévus sur la Voie Communautaire Anatole France, la commune d'Is-sur-Tille participera aux aménagements routiers qu'elle a demandés, par le biais d'un fonds de concours. Une convention est nécessaire pour le versement de ce fonds qui ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la Covati.

Le montant est estimé à 80 000 euros et sera ajusté en fonction des dépenses et recettes réelles de l'opération.

Délibération 04/2016

Le Président expose :

Le fonds de concours constitue une intervention financière d'un EPCI à fiscalité propre en faveur d'une ou plusieurs communes membres, ou inversement.

Le CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La notion d'équipement est assimilée à la notion comptable d'immobilisation corporelle désignant à la fois les équipements de superstructure (construction, réhabilitation...) et les équipements d'infrastructure (voirie, réseaux divers...).

Dans le cadre de son programme de travaux de voirie 2016, la Covati a prévu une intervention sur la voie communautaire Rue Anatole France à Is-sur-Tille.

La commune d'Is-sur-Tille a demandé des aménagements routiers et s'est engagée à participer financièrement.

En concertation avec la communauté de communes, la commune d'Is-sur-Tille versera un fonds de concours.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Adopte la convention à intervenir entre la Covati et la commune d'Is-sur-Tille relative au versement d'un fonds de concours concernant les travaux de réfection et d'aménagement de la voie communautaire Rue Anatole France à Is-sur-Tille.

Accepte le fonds de concours versé par la commune d'Is-sur-Tille d'un montant estimé à 80 000 €.

Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant éventuel.

5/ Office de Tourisme

Inscription d'un chemin de randonnée au PDIPR

Thierry Darphin explique que le sentier du Montaigu à Crecey-sur-Tille d'une longueur de 5.8 kilomètres et le 6^{ème} chemin inscrit au PDIPR par la Covati après :

- Les Mauritaines 10.9 km - 2h45
- La Combe Marey 7.7 km – 2h30
- Le circuit du Meuley 7 km – 2h20
- La source du Bué 4.8 km – 1h35 (autour de Pichanges)
- Sources et Rouissoirs 10.9 km – 2h45 (autour de Poiseul-les-Saulx)
- Les Gravières 5.5 km - 1h50 (autour de Spoy)

Le balisage pourra être réalisé par Is Loisirs Nature

Le personnel de l'Office a mis en place une animation (mise en paroles) des 5 chemins par l'intermédiaire de l'application Balade en Bourgogne.

Cette application anime la randonnée et implique davantage des jeunes publics. Elle permet d'apprendre et de comprendre l'histoire et son environnement lors de la randonnée. Cela facilite l'accès aux patrimoines historique et naturel car il est plus facile d'écouter en marchant que de lire.

Délibération 05/2016

Vu la législation relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juillet 2002 instituant le PDIPR de la Côte-d'Or ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 4 juin 2010 instituant le PDESI de la Côte-d'Or ;

Vu l'intérêt touristique que peut présenter la pratique pédestre pour le développement local ;

Vu le plan joint (annexe 1) présentant les tracés complets des itinéraires sur la commune et identifiant l'ensemble des propriétaires fonciers concernés ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Décide

- de solliciter l'inscription du sentier du Montaigu (à Crecey-sur-Tille) au P.D.I.P.R. dans le but de permettre la pratique de la randonnée pédestre ;
- de recueillir toutes les autorisations de passage nécessaires auprès des propriétaires (communes ou privés) et autorise le Président à signer toute convention de passage avec chacun des propriétaires dont les propriétés sont traversées par les itinéraires ;
- de s'engager à suivre dans le temps la validité des autorisations de passage ainsi conclues ;
- de s'engager à faire entretenir les équipements spécifiques à la pratique pédestre dans des conditions adaptées à la pratique et dans le respect de l'environnement ;
- d'autoriser le Président à passer un marché pour l'entretien des équipements spécifiques à la pratique ;
- d'appliquer la convention en vigueur passée avec les Loisirs Nature pour l'entretien du balisage spécifique à la pratique pédestre ;
- de s'assurer auprès des communes concernées que l'état de la structure de chaussée et des abords est compatible avec la pratique pédestre ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

6/ Service Public d'Assainissement Non Collectif

Opération groupée de réhabilitation des ANC : ouverture d'une nouvelle liste

Marc Chautemps expose que le principe de fonctionnement des opérations groupées de réhabilitation des ANC a été assoupli par l'Agence de L'Eau. Il n'y a plus d'obligation de regroupement par territoire, ni de nombre à attendre pour démarrer l'opération. Il est maintenant possible d'envoyer les demandes au coup par coup, ce qui donnera plus de souplesse dans les délais à la fois pour réaliser les travaux mais aussi pour obtenir la subvention. Une nouvelle délibération est donc nécessaire.

Délibération 06/2016

Le Président expose :

En 2006, la COVATI a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

L'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018

pour la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs (ANC), peut verser une aide forfaitaire de 3 000 € aux particuliers.

Ces aides doivent transiter par le SPANC qui pourra traiter les demandes au coup par coup.

Pour être éligibles, les installations doivent répondre aux critères suivants :

- ✓ Avoir été réalisées avant 1996
- ✓ Présenter un risque sanitaire ou environnemental certain.

Il est proposé que la Covati se porte mandataire des particuliers pour percevoir les aides de l'Agence de l'Eau et leur reverser. Une convention de mandat sera passée entre la Covati et l'Agence de l'Eau.

Il est précisé que les particuliers restent maîtres d'ouvrage des travaux et qu'ils s'engageront par convention avec la Collectivité sur leurs propres obligations et la mandateront pour percevoir et leur reverser l'aide.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, A l'unanimité

Approuve la convention de mandat à intervenir entre la Covati et l'Agence de l'Eau RMC relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs attribués aux particuliers maîtres d'ouvrage.

Le montant total de l'aide de la présente opération sera de 150 000 € ce qui correspond à 50 réhabilitations.

Dit que des conventions seront établies avec chaque particulier réhabilitant un système d'ANC.

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

7/ Questions diverses

Luc Baudry

Commissions

Des commissions de travail ont été créées en 2014 avec la mise en place du nouveau conseil communautaire. Elles ont été élargies aux membres des conseils municipaux des communes. Certaines commissions ont très peu de représentants qui assistent aux réunions.

Les listes vont être envoyées aux communes qui devront s'assurer que les membres souhaitent toujours participer à ces commissions.

Mails Covati

Les mails envoyés aux communes par la Covati demandent en général une réponse, et la plupart du temps un délai est stipulé. Pour la bonne organisation de l'administration et l'avancement des dossiers, il est demandé aux communes de bien penser à faire parvenir leur réponse, que celle-ci soit positive ou négative.

Marc Chautemps

Aérodrome : une réunion va être organisée avec toutes les associations présentes sur l'aérodrome pour communiquer en priorité sur les tarifs mais d'autres sujets pourront être abordés.

SPANC : Guillaume Vachon est maintenant plus particulièrement en charge de l'urbanisme. Un agent mis à disposition par la ville d'Is-sur-Tille à raison d'un mi-temps effectuera les contrôles de bon fonctionnement. Cette année, 380 contrôles sont prévus.

Gaël le Bourva

Une commission sport a eu lieu le 21 janvier. Le budget est presque bouclé, à l'exception des subventions.

Des groupements d'achat seront mis en place en mars (contrôles mobilier sportif, achat matériel sportif...)

Semaine fédérale du cyclotourisme : elle est organisée début août. Les cyclos (entre 6 000 et 13 000) passeront le 1^{er} août dans les villages du territoire.

Il est possible d'être bénévole, un dossier est à remplir.

Possibilité également d'accueillir des cyclos chez soi.

Ce sont des personnes qui ont en général un fort pouvoir d'achat et qui en profite pour rester quelques jours en visite.

Daniel Lavèvre : pourquoi limiter les groupements aux équipements sportifs et pas aux écoles ?

Gaël le Bourva : on ne s'est pas limité, on peut mettre aussi ce qui est dans les écoles

Etienne Gorius : pour chiffrer la maintenance des aires de jeux, c'est plus compliqué car plus normé et il faut que l'entreprise se déplace sur le terrain.

Gaël le Bourva : aujourd'hui, on n'a pas du tout connaissance des aires de jeux qui existent sur le territoire.

Les communes peuvent envoyer les informations à la Covati.

Thierry Darphin

Commission tourisme prévue le 17 février. C'est une commission qui fonctionne bien, les membres sont assidus.

Jean-Denis Staiger

Voirie : le groupement de travaux d'entretien est à relancer.

Les éléments seront demandés aux communes par Etienne Gorius (mètres linéaires pour le fauchage, point à temps et peinture estimés sur la base de ce qui a été fait)

Christophe Monot

Commission finances prévue vendredi 4 mars à 17 h 30

Michèle Chanussot

Analyse des Besoins Sociaux

L'enquête est terminée. Un groupe de travail se réunira mardi 16 février.

Le comité de pilotage est prévu le 2 mars prochain.

Jean-François Brigand

Développement économique :

Une réunion a eu lieu le 14 janvier pour poursuivre le travail avec la CCI. Jean-François Brigand remercie les maires venus en nombre.

Une nouvelle réunion pour continuer ce travail est prévue le 18 février.

Le 29/02 : réunion publique - résultats de l'enquête sur les habitudes des consommateurs

Francis Perderiset

A-t-on connaissance de directives particulières sur le plan vigipirate ?

Luc Baudry

Non, mais on a été associé à tous les plans de prévention.

Jean-Marie Michelin

Quelle est l'origine des critères d'intérêt communautaire relatifs à la voirie intercommunale ?

Luc Baudry

Les critères datent de la liste établie par le Sivom. Ont été déclarées d'intérêt communautaire :

- Les liaisons intercommunales : voies communales à petit gabarit permettant la circulation entre les communes de la Covati et certaines communes extérieures entre panneaux d'agglomération et les voies de contournement du centre-ville d'Is-sur-Tille.
- Les voies ayant fonction d'accès à des zones d'activités + parking du collège Paul Fort.

Alain Gradelet

Quand va-t-on percevoir le 1^{er} douzième de centimes (attribution de compensation) ?

Eric De Lamberterie

La Covati vient de faire les mandats. La recette apparaîtra sur les prochains P503.

Serge Schweizer

Peut-on entrer dans le groupement de maintenance informatique ?

Etienne Gorius

Le marché arrive à terme cette année. Il sera relancé pour la rentrée de septembre. Un recensement des besoins sera fait auprès des communes.

Distribution de Flyers d'Escale 21 à toutes les communes.

La séance est levée à 21 h 50